

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02692

Numéro SIREN : 850 938 077

Nom ou dénomination : A-Z RENOVATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt 29441

A-Z RENOVATIONS
Société par actions simplifiées à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 30 Avenue de Gaulle 78110 Lésigny
Vésinet
RCS : 850 938 077

n° de
dépôt

23441



05 OCT. 2021

Quin.

n° de
gestion

n° de
lecture

n° de
chrono

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 Aout 2021**

L'an deux mille vingt et
un, Le 27 Aout,
A 13 heures,

Les associés se sont réunis dans les bureaux de la société DRD CONSULTING – 45
Rue Jean Marie Mézières – 93700 Drancy, en assemblée générale ordinaire annuelle
sur convocation de la gérance effectuée par lettre simple adressée le 21/08/2021.

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé présent.

Est présent :

- M. COSMA Petru détenteur de 1 000 parts, soit mille parts.

Total des parts des associés présents 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital
social.

. COSMA Petru, assiste à l'assemblée

. COSMA Petru préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en
conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés
représentés ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19
du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation
et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé
l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la
convocation.

CP

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- approbation de ces conventions;
- Rémunération de la gérance;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels fait apparaître un résultat d'exploitation de 18 873 euros et un bénéfice de 16 042 euros.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 133 269 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 16 042 euros de la manière suivante :

Section 1 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Section 2 - Origine

- **Report à nouveau antérieur: 6 102 euros**
- **Résultat exploitation: 18 873 euros.**
- **bénéfice: 16 042 euros.**

C P

Section 3 - Affectation

Dotation aux réserves

- **A la réserve légale**, soit 0 euros
- **A titre de dividendes**, soit 0 euros
- **Au report à nouveau**, soit 16 042 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier de la façon suivante la rémunération du Gérant

A compter du mois de janvier 2021, COSMA Petru se versera une rémunération de 1 554.58 €/mois sur tout l'année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée pour M. COSMA Petru de 1 554.58 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante.

Cosma Petru

Mr. COSMA Petru

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>A-Z RENOVATIONS</u>										Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise <u>30 AVENUE DU GAL DE GAULLE 78110 LE VESINET</u>																					
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>5</td><td>0</td><td>9</td><td>3</td><td>8</td><td>0</td><td>7</td><td>7</td></tr></table>												8	5	0	9	3	8	0	7	7	
8	5	0	9	3	8	0	7	7													
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>0</td></tr></table>						1	0						
1	2																				
1	0																				
										Exercice N clos le											
										<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>		3	1	1	1	2	1	0	2	1	0
3	1	1	1	2	1	0	2	1	0												
ACTIF										Brut 1											
										Amortissements-Provisions 2											
										Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									010	012										
	Fonds commercial *																				
	Autres *									014	016										
	Immobilisations corporelles *									028	030										
	Immobilisations financières * (1)									040	042										
Total I (5)									044	048											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050	052									
		Marchandises *									060	062									
	Avances et acomptes versés sur commandes									064	066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068	32 792 070									
		Autres* (3)									072	3 610 074									
	Valeurs mobilières de placement									080	082										
	Disponibilités									084	7 857 086										
	Charges constatées d'avance*									092	094										
	Total II									096	44 259 098										
	Total général (I + II)									110	44 259 112										
PASSIF																					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120	1 000										
	Écarts de réévaluation									124											
	Réserve légale									126	100										
	Réserves réglementées*									130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)									131	132										
	131																				
	Report à nouveau									134	6 102										
	Résultat de l'exercice									136	16 042										
Provisions réglementées									140												
Total I									142	23 244											
Provisions pour risques et charges									Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166	3 104										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table>)									169	172	17 912									
169																					
Produits constatés d'avance									174												
Total III									176	21 015											
Total général (I + II + III)									180	44 259											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*			182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*			184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS		Néant ☐ *			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
				Exercice N clos le [3] [1] [1] [2] [2] [0] [2] [0]			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210			
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	152 142	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	152 142		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	27	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	106 920	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243		
	Rémunérations du personnel*				250	19 705	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 609	
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)				259	7	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	133 269	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 873		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)			
Produits exceptionnels (IV)							
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	2 831		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	16 042		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	16 042		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 831	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44. quaterdecies)		345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352
		Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>A-Z RENOVATIONS</u>										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
Immobilisations corporelles		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
	Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL			490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
	TOTAL			570		572		574		576	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>A-Z RENOVATIONS</u>										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666			
TOTAL			680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
		Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles		700		705								
Terrains		710		715								
Constructions		720		725								
Inst. techniques mat. et outillage		730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745								
Matériel de transport		750		755								
Autres immobilisations corporelles		760		765								
TOTAL		770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2												
3												
4												
5												
6												
7												
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780		
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982								
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés				983								
Déficits reportables				984								
Déficits de l'exercice				860								
Total des déficits restant à reporter				870								
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C												
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995				
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996				
IV DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326		
N° du centre de gestion agréé										388		
Montant de la TVA collectée										374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A-Z RENOVATIONS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 0 9 3 8 0 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A-Z RENOVATIONS

ADRESSE (voie) 30 AVENUE DU GAL DE GAULLE

CODE POSTAL 78110 VILLE LE VESINET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

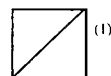
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 0 9 3 8 0 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A-Z RENOVATIONS

ADRESSE (voie) 30 AVENUE DU GAL DE GAULLE

CODE POSTAL 78110

VILLE LE VESINET

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A-Z RENOVATIONS 30 AVENUE DU GAL DE GAULLE 78110 LE VESINET France		30 AVENUE DU GAL DE GAULLE 78110 LE VESINET	
SIRET 85093807700011			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

B ACTIVITE

Activités exercées	MENUISERIE MACONNERIE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %	18 873	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐	
---	--	--------------------------	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé sage 50C
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 23/08/2021 Lieu : Jarnac Qualité : Président Nom du signataire : Cosma Petru

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
			5	6	7	8	
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
			MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLt réalisée au cours de l'exercice				
			MVLt restant à reporter				

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2036 bis-SD
(2021)

Timbre à date du service

Formulaire obligatoire
(article 261 B du
Code général des impôts)

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012020 ET CLOS LE 31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée A-Z RENO
30 AVENUE DU GAL DE GAULLE

78110 LE VESINET

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A Dancy, le 23082021

Signature,
Cosma Petru

Nom et qualité du signataire

COSMA PETRU
Président

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle 78110

Le Vésinet

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION

EXERCICE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous présenter le rapport de l'activité et les comptes de la Société au cours de l'exercice 2020.

ep

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle 78110

Le Vésinet

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION

EXERCICE 2020

Notre Société a pour d'effectuer des travaux de plâtrerie, menuiserie, plomberie, achats et revente de marchandise de bâtiment.

Le chiffre d'affaires est réalisé à partir de l'activité de prestation de service décrite ci-dessus et sur un exercice de 12 mois.

Le résultat net de l'entreprise est POSITIF.

Le cout du risque, quant à lui, a été maîtrisé.

I-ASPECTS COMMERCIAUX

I - LES VENTES

Un total de 152 142 euros a été facturé entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020.

Ce chiffre d'affaires a donc été réalisé sur un exercice de 12 mois.

CP

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle 78110

Le Vésinet

II – ASPECTS FINANCIERS

2 – 1 – RESULTATS FINANCIERS

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 de la société s'établit à 18 873 €.

Le résultat fiscal est de 16 042 €.

Les coûts de la structure s'élèvent à 133 269 euros.

2 – 2 – PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de 16 042 euros de l'exercice est affecté de la manière suivante :

- 0 euros à la réserve légale
- 0 euros à titre de dividendes
- 16 042 euros au report à nouveau

2 – 3 – PROVISIONS

Durant l'exercice 2020, la société n'a enregistré aucun retard de paiement ni contestations de la part de ses clients. Chaque opération est traitée sur la base d'un accord écrit du client. Les désaccords éventuels sont traités à l'amiable.

En K. Euros	31/12/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	152 142
COUTS DE STRUCTURE (hors salaires)	113564
COUT DU PERSONNEL	19 705

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle 78110

Le Vésinet

RESULTAT avant	18 873
IMPOT RESULTAT	16 042
après IMPOT	

III – ASPECT ADMINISTRATIF

Néant

IV – PERSPECTIVES

L'année 2021 devrait connaître un nouvel essor commercial. Le chiffre d'affaires devrait dépasser les 200 000€.

V – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a aucune activité dans ce domaine.

VI – CICE

La société bénéficie d'un CICE de 0.00 euros pour l'exercice de 2020 qui sera soit imputé sur l'impôt sur les sociétés soit remboursé.

VII – EVENEMENTS IMPORTANTS RENCONTRES DEPUIS LE 01/01/2021

Aucun événement majeur n'est à reporter depuis le 1^{er} JANVIER 2021.

VIII – PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

CP

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle 78110

Le Vésinet

IX – ACTIVITES DES FILIALES

Néant.

X – PRISES DE PARTICIPATIONS

Néant.

XI – OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHATS D' ACTIONS

Néant.

XII – DIVIDENDES

XIII – DEPENSES SOMPTUAIRES

Néant.

XIV – REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions législatives, nous vous indiquons que le Gérant de la Société a perçu une rémunération de 1554.58 € hors charges durant l'exercice de son mandat social. Il a bénéficié du remboursement sur justificatifs, des frais de voyages, mission et réception engagés par lui dans l'intérêt de la société.

XV – REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2020, le capital de la Société se répartit de la façon suivante :

100% M. COSMA Petru

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les questions qui ont nécessité la convocation de la présente Assemblée et pour lesquelles nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes.

CP

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle 78110

Le Vésinet

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 223.19

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES:

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, Les gérants doivent porter à la connaissance des associés l'existence de conventions réglementées en vue de leur approbation.

1. Convention relative à la domiciliation de l'entreprise au domicile du co-gérant

Il n'existe à notre connaissance aucune convention particulière signée avec des tiers

2. CONVENTIONS LIBRES:

Il n'existe à notre connaissance aucune convention particulière signée avec des tiers.

Fait à Drancy, le 27 Aout 2021

COSMA Petru
Président

Cosma Petru